



Un policiers nous a insulté

Par **naomie**, le **17/10/2009** à **17:43**

Bonjour,

pour résumé ma situation pendant le cortège de mon mariage les CRS sont intervenu parce que cela ralenti la circulation.

on roulait tranquillement lorsque un camion de policiers nous dépassa un policier descend et commence à hurler "bande de conard dégagé" il a répété ça pratiquement à toutes les voitures du cortège.

bref après il nous demande de nous arrêter alors moi la première question est pourquoi nous insulté et il me répond "et nous quand on vient dans vos quartiers et que vous nous insulté nous on vous dit rien là a hein" ...

je suis resté choqué face à ces propos .

et mon père est arrivé en posant la même question que moi (mon père a un accent et donc pas français d'origine) et le même policier lui dit clairement "**ici on est en France et faut rouler comme des français et le code de la route est français donc faut respecter le code de la route français**". il y avait beaucoup de monde autour de nous, et mon frère en particulier qui n'a pas supporté ces propos donc les insulté commencé à pleurer dans tous les sens.

j'ai entendu l'un de ces collègues lui dire tu exagère entre dans le camion nous allons calmer la situation

moi ce qui m'intéressé c'était d'avoir son numéro de matricule mais tous les CRS qui étaient là ont refusé de me le donner .est ce normal?....

mon frère ainsi qu'à 2 autres personnes sont convoqués chez les CRS : apparemment pour outrage , et pour conduite dangereuse

mais depuis nous avons pas porté plainte ...

que dois je faire ?

est ce trop tard?

je pense prendre un avocat pour les trois personnes convoqués

pensez vous que cette histoire peut aller loin ?

Par **Loto**, le **17/10/2009** à **20:44**

Bonjour

[citation]

moi ce qui m'intéressé c'etai d'avoir son numero de matricule mais tout les CRS qui etais la on refuser de me le donner .est ce normal?....

[/citation]

Non ce n'est pas normal.La solidarité des corps habillés(même dans les bêtises) c'est bien connu.

[citation]

mais depuis nous avons pas porté plainte ...

que dois je faire ?

est ce tro tard?

[/citation]

Même si vous le faites vous le ferez pour injures raciales et la plainte sera classée sans suite car ses collègues le couvriront.

[citation]

je pense prendre un avocat pour Les trois personne convoqué

pensé vous que cette histoire peut allé loin ?

[/citation]

Oui prenez un avocat même s'il ne faut pas faire trop d'illusions.Si vos amis sont convoqués pour outrage,ils seront condamnés(à coup sûr) à une peine avec sursis(et certainement une amende avec).

Par **frog**, le **18/10/2009** à **11:25**

[citation]la plainte sera classée sans suite car ses collègues le couvriront.[/citation]

Une plainte déposée à l'encontre d'un flic est synonyme de conseil de discipline et de sanctions administratives, quand bien même la plainte n'aboutit pas.

[citation]Si vos amis sont convoqués pour outrage,ils seront condamnés(à coup sûr) à une peine avec sursis(et certainement une amende avec).[/citation]

A coup sûr ? Tu fais quoi des centaines (par an, par commissariat) de procédures d'outrage envers de PDAP qui sont classées sans suite à la pelle par des procs qui estiment que l'infraction n'est pas constituée ? Et des procédures qui ne sont pas shootées, combien de condamnations à une peine de prison avec sursis as-tu vu pour un simple outrage si le MEC n'a pas un stic long comme son bras ?

A te lire, je me demande si tu as déjà mis les pieds dans un tribunal pour assister à des audiences.

Par **citoyenalpha**, le **18/10/2009** à **14:44**

Bonjour

recueillez un maximum de témoignages écrits détaillés :

Faites parvenir par lettre recommandée le détail des évènements (heures lieux des faits, propos tenus) ainsi que la copie des témoignages au :

procureur
maire
préfet de police pour Paris
député de votre circonscription
sénateur
la HALDE
la commission nationale de déontologie de la sécurité

Les témoignages sont extrêmement importants dans certaines affaires (accident, insultes, violences, menaces ...). Souvent les personnes oubliées (ou n'osent pas) demander des témoignages aux personnes présentes. En tout état de cause il faut au moins recueillir le nom des témoins. En cas de refus de délivrance d'un témoignage vous pourrez convoquer ces personnes devant le tribunal. En cas d'absence vous pourrez demander au juge d'ordonner au témoin de se présenter devant le tribunal par voie de citation judiciaire.

Pour les personnes convoquées par un officier de police judiciaire, n'hésitez pas à recueillir des témoignages (attention il est très de ne pas mentir) . S'il y a eu des provocations de la part des CRS le procureur aura tendance à ne pas poursuivre surtout si une plainte pour injures discriminatoires a été déposée.

En cas de classement sans suite de votre plainte par le procureur ou silence de 3 mois vous pourrez déposer une plainte avec constitution de partie civile auprès du juge d'instruction du tribunal de grande instance du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction.

Abandonnez et ces faits se reproduiront.

Restant à votre disposition.